

(^h)

(N° 136.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1854.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1854 ⁽¹⁾.

Amendement à l'art. 57.

J'ai l'honneur de proposer, à la Chambre, d'augmenter le chiffre pour la voirie vicinale de 100,000 francs, et de porter cette somme dans la colonne des charges extraordinaires.

DE RENESSE.

(¹) Budget, n° 162, session de 1852-1853.

Rapports, n° 43 et 108.

Amendements, n° 110, 114, 117, 120, 123 et 125.
